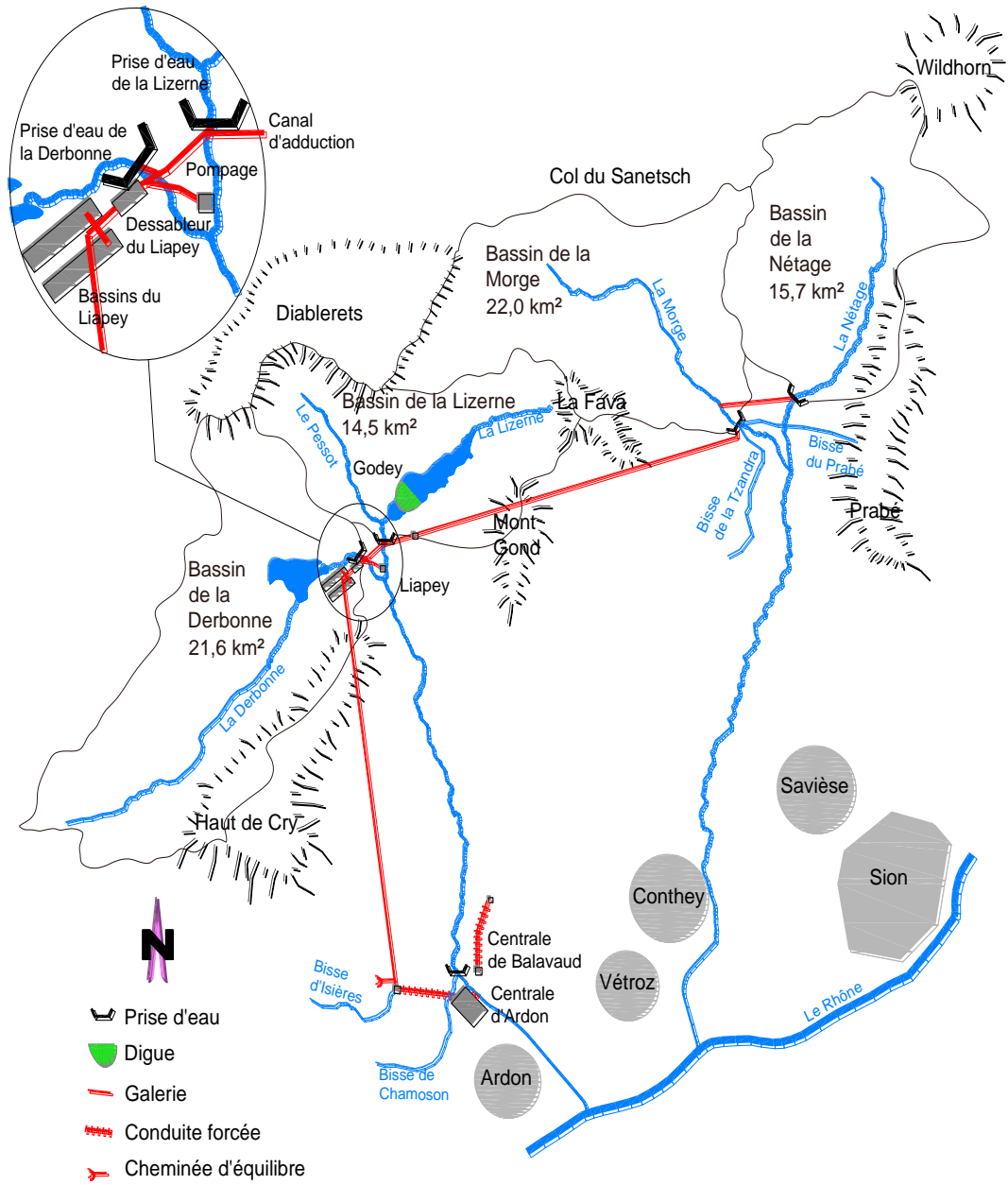




60^e RAPPORT DE GESTION

2016/2017

LIZERNE ET MORGE S.A. SION





ACTIONNAIRES

AXPO Trading AG (AXPO)	50 %
FMV SA (FMV)	20 %
Ville de Sion (SION)	20 %
Ville de Sierre (SIERRE)	10 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2017.

MM.	Paul Michellod	à Leytron, Président
	Guy Bühler	à Belmont-sur-Lausanne, Vice-Président
	Nicolas Antille	à Veyras
	Rolf W. Mathis	à Niedergösgen
	Philippe Varone	à Sion
	Daniel Wenger	à Villars-sous-Yens

Représentant des communes concédantes

M. Christophe Germanier, à Conthey

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Raphaël Morisod, à Sion

Secrétaire du Conseil d'administration

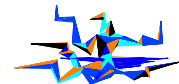
M. Jean-Albert Ferrez, à Verbier

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire FIDAG SA, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion



EXPLOITATION

La production hydroélectrique de la centrale d'Ardon s'est élevée à 101 % de la moyenne multiannuelle. La bonne production estivale, favorisée par une importante réserve de neige au printemps, a largement compensé les apports déficitaires de la période hivernale.

Les révisions des groupes de production se sont déroulées comme de coutume durant la période d'étiage. L'exploitation estivale a été perturbée par l'avarie survenue sur un palier du groupe 1. Ce dernier a été remplacé et réparé chez le fournisseur.

D'importants travaux ont été effectués au Godey. Au début de l'été, la retenue a été vidée afin de procéder à un essai de purge hydraulique. Les apports de la fonte des neiges ont été utilisés pour charrier les sédiments au travers du canal de vidange vers le bassin de détente et la rivière. Des pelles mécaniques ont assuré le bon transit des matériaux au niveau de la prise de fond et dans le bassin de détente.

Durant l'automne, le renouvellement du revêtement anticorrosion du canal de vidange de la retenue s'est déroulé conformément au programme établi. Les conditions météorologiques particulièrement défavorables ont intensément sollicité les entreprises et le personnel d'exploitation. Les pluies et les importantes chutes de neige ont nécessité la mise en place de mesures de sécurité particulières.

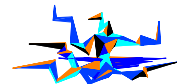
L'expertise quinquennale de la digue du Godey prévue en automne 2016 a été reportée en 2017 suite à l'indisponibilité d'un expert.

Parmi les travaux particuliers, il est à noter que la réfection des socles de la conduite forcée de la centrale d'Ardon s'est terminée durant l'exercice sous revue.

Suite aux essais de dotations conformément à l'art. 80 de la LEaux, les organismes environnementaux ont transmis leur position et fixé de nouvelles exigences. La décision de l'autorité devrait tomber durant le courant 2017.



Nouveau revêtement anticorrosion du canal de vidange de la retenue du Godey : réception des travaux



ADMINISTRATION

La centrale de Balavaud a été mise définitivement hors service le 30 avril 2016.

La procédure relative au recours de Lizerne & Morge SA contre le modèle d'imposition du bénéfice des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours. Le canton a taxé provisoirement les années 2012 à 2015 sur la base du dividende publié.

Le Conseil d'administration a élu, lors de sa séance du 25 août 2016, M. Paul Michellod, Président et M. Guy Bühler, Vice-Président du Conseil d'administration.

Durant les derniers mois de l'exercice sous revue, la gestion administrative, le conseil d'administration et les représentants des actionnaires ont traité de la vente d'un paquet d'actions de la société. Ce processus a abouti au transfert de 50 % du capital-actions, anciennement détenu par Axpo Trading SA, à la Ville de Sion qui a fait usage de son droit de préemption. Ce transfert, ainsi que le remaniement correspondant du conseil d'administration, a pris effet au début de l'exercice 2017-2018.

Conformément à l'article 21 des statuts, il appartiendra à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice écoulé d'élire l'organe de révision pour l'exercice 2017/2018.



Période

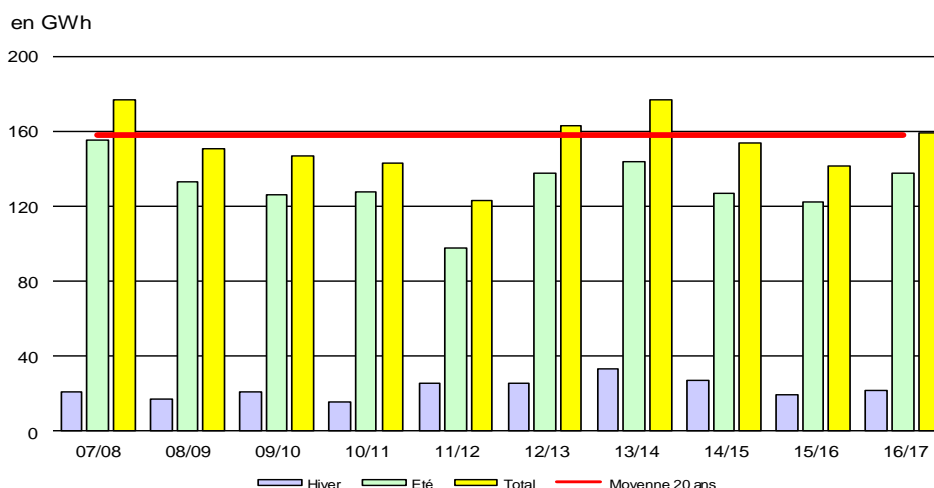
Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Production d'énergie à disposition des partenaires

La production des alternateurs de l'année 2016/2017 se situe à 0,87 % en dessus de la moyenne des 20 dernières années.

La production de l'aménagement se répartit de la manière suivante :

	2016/2017 MWh	2015/2016 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Production d'été	137'510	122'178	132'403
Production d'hiver	21'652	19'465	25'388
Production annuelle brute	159'162	141'643	157'791
Ajustement	- 3'787	- 4'435	- 3'785
Production à disposition des partenaires	155'375	137'208	154'006



Après déduction de l'énergie d'ajustement, la production à disposition des partenaires s'élève à 155'375 MWh.

Production d'énergie bénéficiant des FFS*

Le groupe auxiliaire a produit durant l'année hydrologique 959 MWh. Cette production représente environ le 99,48 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

La petite centrale de Balavaud a produit durant l'année hydrologique 90 MWh. Elle a été définitivement mise hors service en avril 2016.

* FFS: financement des frais supplémentaires selon l'art. 7, al. 7 de la LEne et les art. 5a à 5c de l'OEne, valable jusqu'au 31 décembre 2035.

Personnel

L'effectif du personnel mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement compte 8 collaborateurs à la clôture de l'exercice. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.



COMPTES ANNUELS

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2016/2017 s'élève à CHF 7.078 mio, en diminution de CHF 0.544 mio par rapport à l'exercice précédent qui enregistrait une participation de l'employeur, l'Energie de Sion-Région SA, à la recapitalisation de la caisse de retraite dans la main d'œuvre facturée.

Le total des dépenses prises en charge par les partenaires s'élève à CHF 6.824 mio contre CHF 7.459 mio l'année précédente. Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du prix du marché et des profils de production de l'aménagement selon le nouveau modèle du canton du Valais d'août 2013.



Le dividende 2016/2017 proposé à l'Assemblée générale se monte à 4 % du capital-actions.

Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé à la clôture de l'exercice pour l'indemnité de compensation de l'arrêt de la centrale de Balavaud aux communes de Vétroz et d'Ardon, le groupe auxiliaire et la vente d'énergie d'ajustement, ainsi que la facturation aux partenaires pour la normalisation des frais annuels.

Le compte de régularisation de l'actif englobe principalement les primes d'assurances payées d'avance.

Passif

Les dettes sur achats et prestations concernent les fournisseurs payés après la clôture.

Le compte de régularisation du passif englobe les redevances courues, des travaux en cours, ainsi que les intérêts courus.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations avec les normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend notamment une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

Organe de révision

L'Assemblée générale du 25 août 2016 a confié le mandat de révision, pour une année, à la Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2016/17	2015/16
Frais annuels à la charge des partenaires	5	6 824	7 459
Ventes d'énergie et d'eau à des tiers		485	646
Remboursement de prestations		137	143
Ajustement long de la production		299	175
Autres produits d'exploitation		388	371
Produits d'exploitation		8 133	8 794
Ajustement court de la production		-212	-89
Matériel et prestations de tiers		-801	-937
Main d'œuvre facturée	18	-981	-2 265
Charges des concessions	6	-2 649	-2 420
Amortissements		-1 563	-1 041
Autres charges d'exploitation		-650	-647
Impôts sur le capital et impôts divers		-222	-223
Charges d'exploitation		-7 078	-7 622
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		1 055	1 172
Produits financiers		0	0
Charges financières	7	-327	-509
Produits/Charges hors exploitation	8	5	149
Résultat avant impôt sur le bénéfice		733	812
Impôt sur le bénéfice	9	-312	-391
Résultat		421	421



BILAN

en mille CHF	Annexe	31.03.2017	31.03.2016
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		5 072	1 786
Créances résultant de ventes et de prestations	11	445	680
Autres créances à court terme	12	1	1
Actifs de régularisation	13	98	340
Actif circulant		5 616	2 807
Immobilisations corporelles	10	29 245	30 292
Immobilisations incorporelles	10	217	223
Actif immobilisé		29 462	30 515
TOTAL DE L'ACTIF		35 078	33 322
Dettes résultant d'achats et de prestations	15	279	1 618
Dettes financières à court terme portant intérêts	16	1 000	1 000
Passifs de régularisation	17	4 150	76
Capitaux étrangers à court terme		5 429	2 694
Dettes financières à long terme portant intérêts	14	18 000	19 000
Capitaux étrangers à long terme		18 000	19 000
Total des capitaux étrangers		23 429	21 694
Capital-actions		10 000	10 000
Réserve légale issue du bénéfice		1 228	1 207
Résultat de l'exercice		421	421
Capitaux propres		11 649	11 628
TOTAL DU PASSIF		35 078	33 322



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en mille CHF	2016/17	2015/16
Bénéfice de l'exercice	421	421
Amortissements	1 563	1 041
Résultat sur vente terrain	0	-144
Cash flow	1 984	1 318
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	3 212	-583
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	5 196	735
Investissements nets sur immobilisations corporelles	-510	135
Flux de fonds relatifs aux investissements	-510	135
Free cash flow	4 686	870
Dividende distribué	-400	-400
Variation des dettes financières à long terme	-1 000	19 000
Variation des dettes financières à court terme	0	-19 000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-1 400	-400
Variation des liquidités	3 286	470
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	1 786	1 316
Liquidités à la fin de l'exercice	5 072	1 786
Variation des liquidités	3 286	470

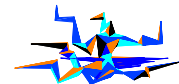


TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.04.15	10 000	1 186	421	11 607
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2015/16			421	421
Capitaux propres au 31.03.16	10 000	1 207	421	11 628

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.04.16	10 000	1 207	421	11 628
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2016/17			421	421
Capitaux propres au 31.03.17	10 000	1 228	421	11 649

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

en mille CHF	2016/17	2015/16
Détail des comptes		
Frais annuels à la charge des partenaires	6 824	7 459
Autres produits d'exploitation	1 309	1 335
Produits financiers	0	0
Prestations de l'entreprise	8 133	8 794
Ajustement de la production	-212	-89
Matériel et prestations de tiers	-801	-937
Autres charges d'exploitation	-650	-647
Produits/charges hors exploitation	5	149
Prestations préalables	-1 658	-1 524
Résultat brut réalisé	6 475	7 270
Amortissements	-1 563	-1 041
RÉSULTAT NET RÉALISÉ	4 912	6 229

en mille CHF		2016/17	2015/16
Répartition des charges	en %		
Main d'œuvre facturée	20.0	981	2 265
Redevances et impôt spécial	53.9	2 649	2 420
Impôts	10.9	534	614
Redevances et impôts aux collectivités publiques	64.8	3 183	3 034
Intérêt sur le capital étranger	6.7	327	509
Intérêt sur le capital propre	8.1	400	400
Attribution à la réserve	0.4	21	21
RÉPARTITION TOTALE	100.0	4 912	6 229



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise

La Lizerne & Morge SA est une société anonyme dont le siège est à Sion.

Personnel

Le personnel est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement.

2- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan, aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	35 - 50 ans
Installations partie électrique	10 - 40 ans
Installations partie hydraulique	25 - 90 ans
Installations de transport	25 - 40 ans
Installations de distribution	25 - 40 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	5 - 15 ans
Installations en construction et projets	seulement en cas de dépréciation de valeur

Les immobilisations incorporelles (concessions) sont prises en compte dans le bilan à leur valeur d'achat et l'amortissement est fait linéairement sur la durée de la concession, soit de 90 ans. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2052.

Les investissements pour le renouvellement ou l'amélioration de l'aménagement sont activés si leur durée est prolongée d'une manière significative, si leur capacité est augmentée ou si une amélioration substantielle de la qualité de la production peut être obtenue.

3- Dépréciation d'actifs

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Lizerne & Morge SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

4- Liquidités et titres

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques ou de tiers, avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le contrat de partenaires, pris en charge par les actionnaires en fonction de leur participation.



6- Redevances et impôt spécial

en mille CHF	2016/17	2015/16
Redevances hydrauliques aux communes	1 087	993
Impôt spécial sur les forces hydrauliques canton	1 562	1 427
Total	2 649	2 420

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'Etat du Valais ainsi que les redevances hydrauliques et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. L'impôt spécial (60 %) et les redevances hydrauliques (40 %) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

7- Charges financières

en mille CHF	2016/17	2015/16
Intérêts sur emprunts	326	508
Autres frais financiers	1	1
Total	327	509

8- Produits/Charges hors exploitation

en mille CHF	2016/17	2015/16
Produits hors exploitation	5	149
Charges hors exploitation	0	0
Total	5	149

9- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2016/17	2015/16
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	312	391
Rattrapage des exercices précédents	0	0
Total	312	391

Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché.

10- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations au 31.03.2016 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.15	660	69 795	0	350	70 805
Entrées	0	0	10	0	10
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 31.03.16	660	69 795	10	350	70 815
Amortissements cumulés au 01.04.15	-660	-38 478	0	-120	-39 258
Amortissements 2015/2016	0	-1 035	0	-7	-1 042
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.03.16	-660	-39 513	0	-127	-40 300
Valeur comptable nette au 31.03.16	0	30 282	10	223	30 515



Les immobilisations au 31.03.2017 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.16	660	69 795	10	350	70 815
Entrées	0	436	510	0	946
Sorties	0	0	-436	0	-436
Valeurs d'achat au 31.03.17	660	70 231	84	350	71 325
Amortissements cumulés au 01.04.16	-660	-39 513	0	-127	-40 300
Amortissements 2016/2017	0	-1 057	0	-6	-1 063
Amortissements non planifiés	0	-500	0	0	-500
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.03.17	-660	-41 070	0	-133	-41 863
Valeur comptable nette au 31.03.17	0	29 161	84	217	29 462

11- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	31.03.2017	31.03.2016
Vis-à-vis des actionnaires	167	396
Vis-à-vis de tiers	278	284
Total	445	680

12- Autres créances à court terme

en mille CHF	31.03.2017	31.03.2016
Vis-à-vis des actionnaires	0	0
Vis-à-vis de tiers	1	1
Total	1	1

13- Actifs de régularisation

en mille CHF	31.03.2017	31.03.2016
Actifs transitoires vis-à-vis de tiers	98	57
Avoir fiscal	0	283
Total	98	340

14- Dettes financières à long terme portant intérêts

en mille CHF		31.03.2017	31.03.2016
Taux d'intérêt	Durée		
1.95 %	29.03.16-29.03.36	10 000	10 000
1.31 %	29.03.16-29.03.26	8 000	9 000
Total		18 000	19 000



15- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF	31.03.2017	31.03.2016
Vis-à-vis des actionnaires	105	0
Vis-à-vis de tiers	174	1 618
Total	279	1 618

16- Dettes financières à court terme portant intérêts

en mille CHF		31.03.2017	31.03.2016
Taux d'intérêt	Durée		
1.31 %	29.03.17-29.03.18	1 000	1 000
Total		1 000	1 000

17- Passifs de régularisation

en mille CHF	31.03.2017	31.03.2016
Redevances et impôt spécial	60	46
Passifs transitoires vis-à-vis de tiers	346	30
Dettes fiscales	3 744	0
Total	4 150	76

18- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région S.A. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région S.A. La société n'est donc pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

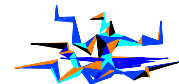
19- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles sont mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément au contrat de partenaires.

20- Indications supplémentaires

En août 2013, le canton du Valais a notifié les taxations définitives 2009 à 2011 à Lizerne & Morge SA. Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus. Toutefois, elle conteste le modèle de détermination du bénéfice imposable utilisé pour ces décomptes (modèle déterminé par le canton du Valais et applicable à toutes les sociétés de partenaires hydroélectriques). Il existe donc une divergence entre LMSA et le canton du Valais. Les provisions pour les impôts de 2012 à 2017 sont calculées sur la base du modèle déterminé par le canton du Valais. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Lizerne & Morge SA au 31.03.2017.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO ou des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2016/17	2015/16
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	421 000	421 000
Résultat au bilan	421 000	421 000
Dividende 4 % (exercice précédent: 4 %)	400 000	400 000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	21 000	21 000
Report à nouveau	-	-
Total	421 000	421 000

Sion, le 2 juin 2017

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Secrétaire

Paul Michellod *Jean-Albert Ferrez*

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DE LIZERNE ET MORGE SA, A SION**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 mars 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



Christelle Siéro Fardel
Experte-réviser agréée



Christophe Pitteloud
Expert-réviser agréé Réviser responsable

Sion, le 2 juin 2017